

Le marché d'importation le plus important, sur le plan de la valeur, est celui des pointes à clouer monobloc en fer ou en acier, à fil rond, de plus d'un pouce de long et de plus de 0,65 pouce de diamètre (Annexe A 6940120). Les importations américaines dans ce domaine ont atteint au total 249 millions de dollars US en 1987 et 101,8 millions de dollars US au cours du premier semestre de 1988. Le marché est dominé par les pays en développement. Le Canada détenait une part de 23,2 % en 1987 en comparaison de 32,5 % en 1982. Il a toutefois augmenté sa part dans la première moitié de 1988, qui est passée à 26,9 %. Les pays en développement détenaient une part de 62,7 % en 1987 et de 51 % en 1982. Bien que la Corée du Sud, la Chine et Taïwan soient les fournisseurs de plus de 40 % des importations des <<autres pays>>, ils n'ont pas augmenté leur pénétration du marché au cours de cette période. La part combinée de l'Europe et du Japon était de moins de 20 % dans la période de 1982 à 1987.

Le groupe de produits qui offre les meilleures perspectives aux exportateurs canadiens pourrait être <<les vis à chapeau à tige de plus de 0,25 pouce de diamètre, en fer ou en acier>> (Annexe A 6940240), même si ce marché ne s'est développé qu'à un rythme annuel moyen de 6,6 % et que le volume total des importations en 1987 ne s'élevait qu'à 118 millions de dollars US. Les Japonais ont perdu une part importante du marché au profit du Canada et des pays en développement. Leurs exportations, qui avaient connu un sommet en 1984 de 56,4 millions de dollars US, ont descendu à leur niveau le plus bas en 1987, soit 23,3 millions de dollars US. Les exportations canadiennes, pour leur part, ont grimpé de 18 millions de dollars US en 1982 à 41,2 millions de dollars en 1987. Ces tendances se sont poursuivies au cours du premier semestre de 1988 alors que le Canada continuait à accroître sa part de ce marché en expansion (80 millions de dollars US) et que le Japon perdait encore du terrain. Les principaux concurrents du Japon sont la Corée du Sud, la Chine et Taïwan. Ces pays détenaient 23,9 % du marché d'importation américain en 1987 et 30,6 % pendant la première moitié de 1988.

En raison de la hausse des prix des produits d'importation d'outre-mer, il semble que le Canada soit en bonne position pour pénétrer encore davantage le marché américain de produits de quincaillerie bien précis. Comme les droits de douane sur les produits de quincaillerie sont importants, variant de 0,7 % à 12,5 %, et qu'à part les articles se rapportant à l'équipement de véhicules à moteur d'origine, très peu d'entre eux sont admis en franchise, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis peut avoir une incidence considérable sur le commerce bilatéral des produits de quincaillerie. Selon les dispositions de l'Accord, les droits de douane seraient supprimés d'ici le 1er janvier 1998, au moyen de réductions tarifaires annuelles identiques s'échelonnant sur dix ans à compter du 1er janvier 1989. La liste complète des droits de douane figure à l'annexe 6.